



**Note d'information relative à l'offre de parts de catégorie B ou « ordinaires » par Rayon9 SCES agréée**

Le présent document a été établi par Rayon9 SCES agréée.

***LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.***

La présente note d'information date du 14 février 2025.

***AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.***

***LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.***

**Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.**

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les principaux risques, spécifiques à l'offre concernée et leur effet potentiel sur l'émetteur et les investisseurs sont les suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<p><b>A. Notre développement</b></p> <p>Le risque majeur est de ne pas parvenir à nous développer de manière à atteindre le <i>break even</i> en 2026. Cela dépendra de notre capacité à attirer des gros clients qui nous confient des flux importants de marchandises, dans le contexte très concurrentiel du secteur du transport.</p> <p>Plusieurs atouts vont toutefois nous aider à relever ce défi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nous sommes le seul opérateur de cyclo-logistique à Liège et pouvons ainsi offrir une proposition de valeur spécifique par rapport à la concurrence,</li> <li>- nous sommes actifs dans divers réseaux : fédérations européenne et nationale de cyclo-logistique, la coopérative d'entrepreneurs La Smala, la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise,</li> <li>- notre partenaire public W.ALTER participe à notre campagne d'investissement et nous apporte ses conseils et ses contacts,</li> <li>- Eklo et Step entreprendre nous accompagnent sur les plans de la gouvernance et du suivi financier et nous font bénéficier de leurs réseaux respectifs,</li> <li>- notre notoriété à Liège en tant qu'acteur de la cyclo-logistique.</li> </ul> <p><b>B. La concurrence</b></p> <p>Nous pouvons identifier deux risques relatifs à la concurrence dans notre secteur. D'un côté nous observons une dérégulation du marché provoquée par les pratiques de toute une série de transporteurs peu scrupuleux des réglementations sociales. D'un autre côté, nous pourrions bientôt voir surgir sur notre marché local de gros acteurs nationaux voire internationaux qui, soutenus par des capitaux importants, seraient en mesure de déployer une grande flotte de vélos-cargos à Liège et de casser les prix, attirant ainsi une partie de notre clientèle.</p> <p>Pour nous prémunir de ces risques, depuis notre création en 2016, nous avons renforcé notre présence sur le marché de Liège en capitalisant sur une connaissance approfondie du terrain local et en offrant un niveau de service de haute qualité. Aujourd'hui, nous constatons que la plupart de nos clients partagent des caractéristiques communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un fort degré de fidélité envers notre entreprise,</li> <li>- une sensibilité marquée aux valeurs de l'économie sociale,</li> <li>- un niveau élevé de satisfaction à l'égard de nos services.</li> </ul> <p>L'entrée éventuelle de nouveaux concurrents à Liège pourrait certes entraîner certaines perturbations pour Rayon9, telles qu'une pression sur les prix ou la perte de certains clients, mais nous pensons plutôt que cela accroîtra la visibilité des solutions offertes par la cyclo-logistique en milieu urbain.</p> <p><b>C. Les finances</b></p> <p>Nous identifions des risques associés à notre choix de modèle économique :</p>
--	---

- le choix du salariat pour nos travailleurs et notre stricte conformité à la législation sociale, garantissant des conditions de travail optimales à tous nos employés.
- nos revenus qui reposent trop sur une rémunération par colis, ce qui restreint nos possibilités d'expansion à grande échelle.

Ces risques sont partiellement atténués depuis plus d'un an grâce à la diversification de nos activités commerciales, notamment la consultance. Depuis le printemps 2024, nous avons entrepris une réflexion approfondie sur notre modèle économique. Bien que nous ne voulons pas transiger sur le choix du salariat, nous pourrions transformer partiellement notre système de rémunération au colis par d'autres formes de rémunération (comme avec des forfaits).

Par ailleurs, pour ces risques liés au modèle économique, ils sont aussi réduits depuis l'utilisation de nouveaux outils de gestion de trésorerie pour mieux travailler sur les aspects financiers de la gestion de la coopérative

#### **D. Les ressources humaines**

Nous identifions deux risques :

- une *dépendance excessive au gestionnaire opérationnel*, également cofondateur de la coopérative, qui était jusqu'il y a peu un pivot de l'entreprise, maîtrisant tous les aspects de son fonctionnement. Ce risque est fortement atténué depuis l'arrivée de deux nouveaux profils : une personne dédiée à la gestion opérationnelle (qui est complètement autonome dans son travail) et une personne chargée de la gestion commerciale et des tâches de gestion financière (qui endosse la fonction de business developer et a un profil de polyvalent). Ces deux nouveaux profils et le co-fondateur forment une équipe dirigeante des opérations très complémentaire,
- le *turn-over des coursiers* : bien que l'équipe actuelle soit stable, le risque de rotation des coursiers peut entraîner des perturbations, notamment en période de croissance, compte tenu de la nature exigeante du travail sur le plan physique. La coopérative s'efforce à mitiger ce risque de rotation des coursiers avec l'offre d'un accueil et des conditions de travail optimales, dont l'effet escompté est de privilégier les collaborations à long terme. Par ailleurs, la rotation est anticipée en maintenant une réserve de recrutement active pour assurer la continuité opérationnelle.

De plus, pour atténuer ces deux risques liés aux ressources humaines, Rayon9 a mis sur pied un comité de suivi. Sa fonction est de veiller à mettre en place une répartition plus équilibrée des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel et, dans une moindre mesure, les membres du conseil d'administration, afin de réduire la dépendance à des individus clés.

A côté du comité de suivi, il y a depuis plusieurs mois des réunions d'équipe plus récurrentes où tout le personnel est convié. Lors de ces réunions, toute une réflexion est menée et des échanges sur les aspects pénibilité au travail des coursiers et réflexions autour de la rentabilité de l'entreprise. Il y a eu moins de turnover en 2024 que les années

	<p>précédentes. L'ensemble des coursiers est présent depuis 2,5 ans (exception faite d'1 coursier et 1 étudiant) et le plus ancien coursier est là depuis 8 ans, ce qui est impressionnant pour le secteur.</p> <p><b>D. La dépendance à de gros clients</b>  70% de notre chiffre d'affaires est réalisé grâce à 3 clients importants. Si un de ces clients est perdu, il n'y a pas de risque de faillite de Rayon9 mais une réorganisation structurelle des ressources humaines sera nécessaire, avec des pertes au moins temporaires d'emplois (et les coûts afférents à subir).</p> <p>Pour atténuer le risque de perte d'un des gros clients et la dépendance sous-jacente, la stratégie adoptée jusqu'ici est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toujours entretenir des contacts réguliers avec ces clients clés,</li> <li>- augmenter la qualité de service,</li> <li>- proposer d'autres services pour faciliter la vie de ces clients et entretenir de bonnes relations de confiance, par exemple en sous-traitant de la livraison en dehors de nos zones d'action pour répondre aux besoins de ces clients,</li> <li>- associer ces clients à nos opérations marketing, au vu de notre souhait de mettre en avant la collaboration avec ces acteurs et de pouvoir leur donner de la visibilité quand on peut.</li> </ul> <p>Précisons que nous estimons que le risque de perte de ces clients assez faible vu l'attachement de deux d'entre eux aux valeurs défendues par Rayon9 et à sa manière de gérer son personnel.</p>
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p><b>A. Ressources internes : le conseil d'administration</b>  Les trois cofondateurs de Rayon9 sont aujourd'hui encore très actifs dans la coopérative : l'un d'eux en est gestionnaire opérationnel (épaulé depuis plusieurs mois par deux nouveaux profils expérimentés en gestion opérationnelle, financière, etc.), les deux autres sont membres garants et administrateurs.</p> <p>Rayon9 compte 192 coopérateurs au 31/1/2025. Plusieurs dizaines d'entre eux se montrent actifs et disponibles, tantôt par leur participation aux AG ordinaires et extraordinaires, tantôt par l'aide ou l'éclairage qu'ils nous apportent sur certains dossiers. Trois d'entre eux sont devenus administrateurs aux côtés des fondateurs. Le CA a été partiellement renouvelé en 2024 (2 membres en fin de mandat sont partis et 3 nouveaux ont été nommés). Une nouvelle équipe stable apporte une expertise technique, financière et RH et chaque membre a soit une expérience comme entrepreneur soit une expertise en matière RH, financière et/ ou commerciale. Pour assurer un bon suivi, des moments de transmission des informations et d'écolage sont organisés entre anciens et nouveaux administrateurs.</p> <p>Il y a eu un changement au niveau des fonctions du CA depuis l'arrivée de deux nouveaux profils pour compléter la gestion opérationnelle de Rayon9. Désormais, le CA est davantage dans une position de surveillance et de direction stratégique, là où avant il avait un rôle plus opérationnel.</p>

	<p><b>B. Expertise externe</b></p> <p>Pour renforcer notre gouvernance, nous avons entamé une collaboration avec La Smala, une coopérative d'entrepreneurs axée sur la durabilité et l'impact des entreprises. Cette collaboration comprend un accompagnement approfondi articulé autour de trois axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une analyse approfondie de notre entreprise pour actualiser notre vision, notre stratégie et notre plan d'action,</li> <li>- un comité de suivi composé d'entrepreneurs chevronnés assurant un accompagnement régulier de notre CA,</li> <li>- des rencontres thématiques avec d'autres entrepreneurs pour enrichir nos connaissances et notre réseau.</li> </ul> <p>Quant au premier point, pour la vision stratégique long terme, des indicateurs de suivi avec des tâches associées ont été définis avec La Smala pour vraiment avancer sur les points définis. Cela donne une vision claire des objectifs de la coopérative et permet de structurer les actions à mener.</p>
Risques liés aux subventions	La coopérative a obtenu un subside de 17.384,80€ en 2024 du SPW pour couvrir 50% des investissements de nouveaux vélos. Il n'y a pas de dépendance à ce subside et son octroi est certain (déjà obtenu et liquidé par le SPW).

## Partie II : Informations concernant l'émetteur.

### A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Région wallonne, Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative agréée entreprise sociale
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0644.749.793
1.4 Site internet	<a href="https://www.rayon9.be/">https://www.rayon9.be/</a>
2. Activités de l'émetteur	<p>Rayon9 est une entreprise liégeoise de cyclo-logistique spécialisée dans le transport de marchandises qui a débuté ses activités en avril 2016. La coopérative vise deux finalités : réduire l'impact environnemental des livraisons en ville et créer de l'emploi de qualité pour les jeunes.</p> <p>Nos livraisons sont réalisées à l'aide de vélos-cargos à assistance électrique éventuellement attelés d'une remorque pour augmenter la charge en toute sécurité. Véritables véhicules professionnels, nos vélos-cargos sont adaptés grâce à différents supports qui permettent de transporter une grande variété de marchandises.</p> <p>Notre hub logistique est installé au Pôle Image de Liège (quartier Médiacité) aisément accessible et particulièrement adapté aux livraisons en centre urbain. Nous y disposons également d'espaces de stockage et de toutes les commodités nécessaires à notre développement.</p> <p>Notre rayon d'action couvre les 5 codes postaux liégeois (4000, 4020, 4030, 4031 et 4032) et s'étend à la demande aux zones contiguës pour répondre à des besoins spécifiques.</p> <p>Nous offrons une multitude de services personnalisables selon les besoins de chacun avec un service rapide et soigné. Des livraisons ponctuelles ou régulières, du transport de colis au transport d'aliments, de la sous-traitance de livraisons hors de nos zones pour certains clients, etc. Par ailleurs, tous types de produits sont transportables par notre équipe : paniers de fruits, produits pharmaceutiques, des appareils électroménagers, courriers, cosmétiques, etc. Nous bénéficions également d'un agrément AFSCA qui nous permet de nous occuper de produits frais sous température dirigée avec suivi des températures.</p> <p>Depuis 2021, nous effectuons également des missions de conseil à la transition pour des entreprises et collectivités désireuses de diminuer l'empreinte carbone de leurs activités.</p>
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur et hauteur (en	W.ALTER détient 17,9% du capital au 31/1/2025.

pourcentage du capital).	
4. Éventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	La coopérative a conclu un prêt avec W.ALTER pour une ouverture de crédit de 100.000€ (déjà 41.417,19€ prélevés à ce jour).
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Pierre Brousse, Julien Demonceau, Benoît Renard, Camille Portejoie, Thomas Hannotte, Michaël Pelsser
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Il n'existe pas de comité de direction.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Il n'y a pas de délégué à la gestion journalière. Précisons toutefois, comme exprimé plus haut, que 3 employés très actifs de l'entreprise (dont 1 qui l'a cofondé) ont des fonctions dirigeantes et compétences complémentaires pour une gestion opérationnelle efficace de l'entreprise.
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	L'article 19 des statuts de Rayon9 stipule que les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit. Aucune rémunération ni aucune provision n'a été versée par l'émetteur lors du dernier exercice comptable ni lors des précédents.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Les personnes visées au 4° n'ont pas fait l'objet de condamnations visées à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres de l'organe légal d'administration, du comité de direction ou des organes de gestion journalière de l'émetteur.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de commissaire aux comptes.

## B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Les comptes annuels 2022 et 2023 sont joints en annexe de la présente note, ceux-ci n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante mais ont été approuvés par l'assemblée générale.
2. Fonds de roulement net.	<p>Le fonds de roulement net s'élève à 49.774,54€ en date du 31/1/2025.</p> <p>Nous attestons que ce fonds de roulement net est suffisant au regard de nos obligations sur les 12 prochains mois. Notre fonds de roulement net de presque 50.000€ offre une marge de sécurité pour répondre à nos obligations courantes à court terme. Cette marge nous permet de couvrir plus de deux mois de charges mensuelles (frais généraux) sans recourir à un financement externe, et témoigne de notre capacité à gérer notre trésorerie et nos engagements financiers.</p> <p>Notre accroissement en capital doublé par le dispositif W.ALTER (avec le crédit en octroyé et qui n'a pas encore été consommé en totalité), renforcera davantage notre capacité de fonds de roulement à long terme. Cette augmentation des ressources financières disponibles nous permettra non seulement de consolider notre position financière, mais aussi de saisir de nouvelles opportunités de croissance et d'investissement.</p> <p>En parallèle, nous resterons rigoureux dans notre gestion de trésorerie et dans le suivi financier de notre activité.</p>
3.1 Capitaux propres.	<p>Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 22.415,57€ en date du 31/1/2025.</p> <p>Le ratio de solvabilité est de 12% en date du 31/1/2025.</p>
3.2 Endettement.	L'endettement s'élève à 118.491,73€ à la date du 31/1/2025 (aucune dettes garanties, sans compter les produits à reporter de 49.555,13€).
3.3 Date prévue du break-even.	2026
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à	Notre plan financier est établi jusqu'en 2027. Nous avons prolongé les tendances jusqu'en 2031 afin d'évaluer la date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale.

la valeur nominale.	Sur la base de nos projections actuelles, la part pourrait retrouver sa valeur nominale en 2030 ou en 2031.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	L'année comptable 2024 n'est pas encore clôturée, mais il semble probable que nous terminerons l'année avec une perte estimée de 55.987,54€ (vu les comptes au 31/1/2025 établis pour la rédaction de la présente note d'information). Cette perte est liée à des investissements importants RH et marketing pour soutenir la croissance, comme expliqué sous la Partie I de la présente note.

### Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

#### A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Il n'y a pas de montant minimal.
2.1 Destinataire de l'offre	Investisseurs sur le territoire belge
2.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Personne physique (citoyen) : 250€ - 1 part</li><li>- Personne morale : 1000€ - 4 parts</li><li>- Partenaire commercial ou institutionnel : 10.000€ - 40 parts</li></ul>
2.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Il n'y a pas de montant maximal de souscription par investisseur.
2.4 Droit de vote attaché aux parts.	Chaque coopérateur dispose d'une seule voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient, conformément à l'article 28 des statuts de Rayon9.
3. Prix total des instruments de placement offerts.	120.000€
4.1 Date d'ouverture de l'offre.	16 février 2025
4.2 Date de clôture de l'offre.	15 février 2026
4.3 Date d'émission des instruments de placement.	La date d'émission correspond à la date de libération de la / des part(s), après validation par le conseil d'administration.
5. Frais à charge de l'investisseur.	Il n'y a pas de frais à charge de l'investisseur.
6. Allocation en cas de sursouscription	Un contact devant être établi entre le candidat investisseur et Rayon9 avant la souscription (pour la transmission de tous les documents à approuver), le candidat investisseur qui nous solliciterait alors que le montant maximal de l'offre aurait été atteint se verrait immédiatement averti qu'il ne lui est plus possible de souscrire. Il lui sera alors proposé d'inscrire ses coordonnées sur une liste d'attente en vue d'une éventuelle réouverture ultérieure du capital.

#### B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	<p>Les montants recueillis contribueront à soutenir le projet intégré de développement de notre entreprise.</p> <p>Ce projet vise avant toute chose à continuer à améliorer et développer notre service de livraison de marchandises, qui constitue l'activité principale de Rayon9. Nous chercherons en outre à maintenir, développer ou mettre à l'étude des services cyclo-logistiques complémentaires, dans une perspective de diversification.</p> <p>Les montants obtenus avec la présente levée de fonds permettront de couvrir les pertes et investissements liés</p>
--	---

	à l'implémentation de notre projet intégré (mené sur les années 2024-2025), avant que l'entreprise ne puisse à nouveau dégager un chiffre d'affaires suffisant pour couvrir l'ensemble de ses charges.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	<p>Notre projet de développement intégré se décline en plusieurs axes stratégiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Solidifier notre ancrage et nos partenariats</b> avec les entreprises d'économie sociale et les coopératives liégeoises.</li> <li>2. <b>Renforcer et développer notre activité actuelle</b> : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. augmenter les flux de livraison de marchandises, notamment avec des clients importants,</li> <li>b. multiplier les contrats de consultance,</li> <li>c. maintenir les services complémentaires (gestion de flotte de trottinettes, stockage).</li> </ol> </li> <li>3. <b>Développer de nouveaux services</b> : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. stockage et livraison de produits frais,</li> <li>b. poursuivre l'étude de projets de transport multi-modal, notamment avec la voie d'eau.</li> </ol> </li> </ol> <p>Ce projet de développement nécessite des ressources qui seront en partie financées par le présent appel à l'épargne.</p> <p><b>A. Ressources matérielles</b>  L'expansion de notre offre de stockage requiert des investissements dans une chambre froide ainsi que des aménagements matériels pour notre hub logistique, pour un montant total de 50.000€ sur la période 2025-2026. L'étude faite pour ce projet est finalisée et rend donc l'acquisition possible si un client demande un service requérant un investissement dans une chambre froide.</p> <p>En outre, nous prévoyons de continuer à renouveler une partie de notre flotte de vélos (ce que l'on a débuté en 2024 et ce qui se fait chaque année partiellement) et de maintenir des investissements réguliers dans les véhicules pour limiter les coûts de maintenance liés à un vieillissement prématuré. Ce poste sur les investissements en matériel représente un total de 85.000€ répartis entre 2024 et 2027.</p> <p>Enfin, le renouvellement partiel du matériel informatique soutiendra le travail de l'équipe de gestion opérationnelle pour un montant d'environ 3.000€ en 2025.</p> <p><b>B. Ressources humaines</b>  Notre expansion et notre croissance dépendent également du renforcement de notre personnel. Sachant que l'équipe opérationnelle a été renforcée en 2024, nous prévoyons uniquement un renforcement de l'équipe de coursiers en fonction de l'augmentation des flux. Ce sera à déterminer en temps voulu mais c'est attendu car, selon les projections, le volume d'emploi des coursiers devrait être significativement élevé en 2027 (on estime qu'il aura triplé en 2027, en comparaison avec le nombre de coursiers en 2023).</p>

	<p>L'embauche d'autres personnes sera conditionnée à la réalisation de nos projections, conférant ainsi à notre projet une adaptabilité aux conditions réelles de mise en œuvre de notre plan de croissance.</p> <p><b>C. Sous-traitance</b>  Afin d'assurer la pérennité de Rayon9 et son développement, nous avons également pour objectif de renforcer notre visibilité en ligne et de déployer des stratégies marketing, notamment en externalisant une partie de ces activités à une agence de communication pour un montant de maximum 10.000€ / an jusqu'en 2027.</p>
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	<p>Seule une partie des montants mentionnés sous le point 2. ci-dessus (investissements structurels, nouveaux emplois, etc.) seront financés par le présent appel public à l'épargne.</p> <p>Il est prévu que l'autre partie soit financée largement par W.ALTER. Deux conventions ont été conclues avec W.ALTER en janvier 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une convention dans le cadre du dispositif Brasero, garantissant une participation au capital de Rayon9 d'un montant équivalent à celui collecté par l'appel public, jusqu'à concurrence de 120.000€, et</li> <li>- une convention pour l'octroi d'un prêt de 100.000€ destiné à couvrir une partie des investissements matériels prévus dans le cadre de notre projet intégré de développement. Ce financement concerne principalement l'achat de vélos-cargos, de matériel informatique, de la chambre froide et des autres équipements nécessaires à l'aménagement de notre entrepôt.</li> </ul> <p>Une autre source de financement pour le projet de développement est le sponsoring. Nous avons eu un généreux sponsor en 2024 (pour un montant de 10.000€ HTVA), qui a annoncé vouloir faire le même geste en 2025.</p>

#### Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

##### A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions (parts sociales de catégorie B ou ordinaires)
2.1 Devise des instruments de placement.	Euro
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts coopérateurs de catégorie B ou ordinaires. Il existe également des parts de catégorie A (garants) qui ne font pas l'objet de la présente offre.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personne physique (citoyen) : 250€ - 1 part</li> <li>- Personne morale : 1000€ - 4 parts</li> </ul>

	- Partenaire commercial ou institutionnel : 10.000€ - 40 parts
2.4 Valeur comptable de la part au 31/1/2025 (derniers comptes disponibles – pas approuvés)	32,87€ (capitaux propres de 22.415,57€ / 682 parts).
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	<p>Le remboursement éventuel des parts se fait au prix d'émission plafonné toutefois à la valeur comptable de la part, tel que défini à l'article 11 d) des statuts de Rayon9 :</p> <p><i>« Part de retrait : le coopérateur sortant, ses ayants-droit ou ayants-cause, ont exclusivement droit au remboursement de l'apport, c'est-à-dire au montant réellement libéré et non encore remboursé pour ses parts, sans que ce montant ne puisse cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces parts, telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés.</i></p> <p><i>Le montant de la valeur d'actif net d'une part est calculé proportionnellement au montant réellement libéré sur cette part par rapport à la valeur de l'ensemble des apports disponibles.</i></p> <p><i>L'actif net est établi par l'organe d'administration et ne comprend pas les apports indisponibles, les réserves, les plus-values de réévaluation, les bénéfices reportés, les provisions et impôts différés, les dettes et les comptes de régularisation »</i></p>
2.6 Plus-value	Pas de plus-value possible (sauf cession à un tiers qui l'acquerrait à un prix supérieur au prix de souscription).
3. Modalités de remboursement.	<p>Conformément à l'article 11 d) des statuts de Rayon9, <i>« La valeur de la part de retrait doit être payée au plus tard dans le mois qui suit la démission, l'exclusion, la notification à la société coopérative du décès, de la faillite, de la liquidation ou de la déconfiture, sous réserve du double test. »</i></p> <p>En cas de démission, il faut noter que, conformément à l'article 11 b) des statuts de la coopérative <i>« un coopérateur ne peut démissionner de la Société coopérative que durant les cinq premiers mois de l'exercice social.</i></p> <p><i>Les coopérateurs sont autorisés à démissionner partiellement, sans toutefois pouvoir fractionner une ou plusieurs parts. (...)</i></p> <p><i>La démission sort ses effets le dernier jour du cinquième mois de l'exercice. »</i></p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	<p>Dernier rang.</p> <p>Conformément à l'article 35 des statuts de Rayon9, <i>« Après le paiement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, l'actif est, sauf stipulation contraire ultérieure, réparti proportionnellement entre les parts, selon leur valeur d'acquisition. »</i></p>
5. Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Un coopérateur peut transférer librement une ou plusieurs de ses parts à un autre coopérateur. Il peut également la/ les céder à un tiers si celui-ci répond aux conditions d'admission requises par les statuts, moyennant vérification et approbation par l'organe d'administration.
6. Politique de dividende	Le montant du dividende à verser aux coopérateurs ne peut être fixé qu'après fixation d'un montant que Rayon9 réserve aux projets ou affectations qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de son objet.

	Le solde restant peut être accordé aux coopérateurs sous forme de dividende, limité à 6% (conformément à l'agrément CNC de la coopérative).
7. Date de la distribution du dividende.	Après l'éventuelle décision de l'assemblée générale ordinaire, qui se réunit le premier vendredi du mois de juin, d'accorder un dividende aux coopérateurs, l'organe d'administration doit se réunir pour vérifier que les conditions comptables sont bien réunies pour accorder ce dividende et, le cas échéant, valider la décision de l'assemblée. La distribution du dividende intervient au plus tard dans le courant du mois d'août.

## Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	<p>Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 833€ de dividende (année de revenus 2024, exercice d'impôts 2025).</p> <p>Ceux-ci peuvent donc récupérer maximum 249,9€ de précompte mobilier retenu (833€ de dividende x 30% - pour les revenus 2024).</p>
Plainte concernant le produit financier	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à <a href="mailto:info@rayon9.be">info@rayon9.be</a></p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : <a href="mailto:contact@mediationconsommateur.be">contact@mediationconsommateur.be</a>).</p>
Droit applicable au produit financier	La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge.
Autres	<p>Compte bancaire : BE79 5230 8077 7433</p> <p>Site internet : <a href="https://www.rayon9.be/">https://www.rayon9.be/</a></p>